

RETRAITES : LE GOUVERNEMENT CONTINUE SES PROVOCATIONS RÉPONDONS PAR UNE MOBILISATION SANS FAILLE

Les maigres explications gouvernementales relatives aux futures règles d'indexation de la valeur du point, élément crucial et déterminant pour le calcul des pensions n'arrivent à convaincre personne.

Depuis le début du conflit, nos dirigeants nous prennent pour des imbéciles et nous mentent, pensant que notre opposition est purement dogmatique et que nous n'avons rien compris.

Mais lors de la commission « retraites » qui s'est tenu à l'assemblée nationale dans le cadre de l'examen des amendements au projet de loi, le gouvernement a carrément dépassé les bornes.

Par le biais d'un amendement déposé par la majorité, le mode d'indexation de la valeur du point a été modifié en faveur d'un nouvel indicateur totalement inconnu au bataillon : « le revenu moyen d'activité par tête ».

Celui-ci concerne toutes les professions mais personne ne sait pas comment il sera calculé. Malgré le questionnement légitimes des députés opposés au projet, aucune réponse n'a été apportée à cette notion nébuleuse...

Seule certitude, cet indicateur sorti du chapeau pourrait être bien moins élevé que le salaire moyen par tête et donc faire baisser encore plus le montant des retraites...

Après le retoquage du projet de loi par le Conseil d'État (plus haute juridiction administrative de ce pays, excusez du peu) en janvier dernier, cette dernière péripétie finit bien de nous convaincre, s'il était encore utile de le faire, que ce projet est néfaste pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses.

Cette nouvelle provocation du gouvernement est à l'image des débats de ces derniers mois autour de ce projet, rejeté par une majorité de français. Ils ne sont fait que de mensonges et d'approximations dans l'élaboration d'une loi qui bouleversera, si elle passe, le paysage social de notre pays...

C'est pourquoi Solidaires Finances Publiques exige toujours son retrait.

Également, n'oublions pas que le système « plus du tout universel » de retraite à points ruine le système de retraites des fonctionnaires basé sur le Code des pensions civiles et militaires. Nous ne serons plus affiliés à ce code protecteur : nous saurons ce que nous cotiserons mais pas ce que nous recevrons comme pension !

Nous revendiquons:

- > Le maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois de la carrière sur 75 % des derniers salaires obtenus :
- ➤ Le maintien de l'âge légal d'ouverture des droits à 60 ans.

La retraite par points c'est la solidarité intergénérationnelle mise à mal, la disparition du Code des pensions civiles et militaires, un élément supplémentaire d'attaque du statut du fonctionnaire. C'est donc bien un système injuste et pénalisant qui n'a plus d'universel que le nom.

Solidaires Finances Publiques revendique le maintien du Code des pensions civiles et militaires et exige le retrait du projet.

Pour continuer à nous faire entendre jusqu'au retrait du projet

TOUS EN GRÈVE LE JEUDI 20 FÉVRIER 2020 TOUS EN MANIFESTATION

Rassemblement 10h - Jardin Albert 1er (côté promenade) à Nice